

Q

uand



Toute victime doit être arrimée sur un brancard ou tout autre dispositif de transport avant son brancardage.

P

ourquoi



Les mouvements entraînés au cours du brancardage peuvent être à l'origine d'une chute de la victime. Afin d'éviter cela, la victime doit obligatoirement être arrimée.

A

vec quoi



- Harnais de sécurité adapté à la corpulence de la victime (enfant, adulte, obèse).
- **Sangles d'arrimage** fixées au brancard.
- **Sangles de fixation** ou **sangle-araignée**.



Comment

- Refermer le drap, la ou les couverture(s) sur la victime.
- Arrimer la victime au brancard au moyen :
 - du **harnais de sécurité du brancard** s'il en est doté,
 - d'une **sangle araignée**,
 - de **trois sangles** passant au niveau :
 - de la **partie supérieure du thorax** (au-dessus d'un bras et en dessous de l'autre),
 - du **bassin**,
 - des **cuisse**s, juste au-dessus des genoux.

- Veiller à ce qu'**aucune sangle n'appuie** sur :

- une **blessure**,
- le **cou**,
- la **partie inférieure du thorax**,
- la **partie supérieure de l'abdomen**.

Si la victime est installée dans un matelas immobilisateur à dépression posé sur un brancard, l'arrimage de l'ensemble « **victime-matelas** » s'effectue **de la même façon**.

Si le brancard n'est pas équipé de sangles de fixation, les secouristes peuvent arrimer la victime en utilisant des **sangles en évitant l'utilisation de cordes et cordages**.



Risques

Un **serrage excessif** est susceptible d'occasionner à la victime :

- Une **compression** ou une **blessure**.
- Une **sensation d'oppression**.



Efficacités

L'arrimage sur le brancard maintient la victime **en totalité, sans compression** de la partie inférieure du thorax, de la partie supérieure de l'abdomen ou d'une éventuelle lésion.